

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
DU BASSIN AUTERIVAIN  
HAUTE-GARONNE**

Nombre de membres			
dont le Conseil doit être composé	En exercice	Qui assistent à la séance	Qui ont pris part à la délibération
48	48	39	44

**N° 114/2019**

**OBJET : Travaux d'aménagement du lotissement ERIS - Autorisation du Président à engager la consultation**

**L'an deux mille dix-neuf et le 4 juin à 20h30,**

**Le Conseil de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain, dûment convoqué en date du 28 mai 2019, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil communautaire du siège de la Communauté de Communes, sous la présidence de Monsieur Serge BAURENS.**

**ETAIENT PRESENTS :**

Mesdames Marie-Christine ARAZILS, Monique COURBIERES, Monique DUPRAT, Céline GABRIEL, Pierrette HENDRICK, Hélène JOACHIM, Nathalie LAVAIL-MAZZOLO, Annick MELINAT, Sabine PARACHE, Danielle TENSA, Joséphine ZAMPESE ; Messieurs René AZEMA, Serge BAURENS, Pascal BAYONI, Denis BEZIAT, Jean-Claude BLANC, Dominique BLANCHOT, Pierre-Yves CAILLAT, Patrick CASTRO, Joël CAZAJUS, Jean CHENIN, Michel COURTIADÉ, Serge DEJEAN, Serge DEMANGE, Claude DIDIER, Philippe FOURMENTIN, Régis GRANGE, Patrick LACAMPAGNE, Joël MASSACRIER, René MARCHAND, Franck MUNIGLIA, Floréal MUNOZ, René PACHER, Wilfrid PASQUET, Jean-Louis REMY, Pascal TATIBOUET, Bernard TISSEIRE, Guy VESELY, Michel ZDAN.

**ABSENTS AVEC PROCURATION :** Nadine BARRE donne procuration à Philippe FOURMENTIN, Gilles COMBES à Danielle TENSA, Cathy HOAREAU à Patrick CASTRO, Catherine MONIER à Claude DIDIER, Sébastien VINCINI à Monique COURBIERES.

**ABSENTS :** Messieurs Jean DELCASSE et Serge MARQUIER.

**ABSENTS EXCUSES :** Madame Nadia ESTANG et Monsieur Jean-Claude ROUANE.

lesquels forment la majorité des membres en exercice.

**Monsieur Joël MASSACRIER a été nommé secrétaire de séance.**

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la délibération n°25/2018 du 6 février 2018, il doit solliciter l'autorisation du conseil communautaire pour engager les consultations dont le montant est estimé supérieur à 221 000€ HT.

En conséquence, Monsieur le Président sollicite l'autorisation de l'assemblée délibérante pour le point suivant :

- Travaux d'aménagement du lotissement ERIS (ZA Pompignal à Miremont)

Monsieur le Président précise que dans le cadre de cette consultation, le cabinet VALORIS été désigné maître d'œuvre de l'opération.

Monsieur le Président souligne que ces travaux porteront notamment sur :

- Les voiries et réseaux d'assainissement des eaux pluviales et usées
- Les réseaux secs (électricité ; télécom ; éclairage) et réseau d'eau potable
- Les espaces verts

La durée prévisionnelle des travaux est de 6 mois dont la période de préparation.

Le dossier de consultation des entreprises est finalisé. Dès lors, la consultation pour la désignation des entreprises pourra être engagée prochainement.

Le conseil communautaire, à l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à engager la consultation ci-dessus désignée et à prendre toutes les mesures administratives éventuelles au cours de la consultation.

Fait et délibéré à la salle du Conseil Communautaire du siège de la Communauté de Communes, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

Le Président,  
Serge BAURENS